

avec le HCR et l'OIM, les CI, connue tous les membres, se concentrent maintenant davantage sur les questions liées au contrôle et à l'application. Les ONG canadiennes et d'autres pays qui se préoccupent de la question des réfugiés les considèrent donc avec une certaine suspicion. Les membres travaillent actuellement aux dossiers du trafic de personnes, du retour forcé (en Bosnie toujours), des mineurs non accompagnés, de la réunion des familles et du partage du fardeau (notamment des réfugiés) en vue d'une discussion aux réunions périodiques « de haut niveau » des États membres, dont la dernière a eu lieu en 1997. Ce groupe produit d'excellentes statistiques impossibles à obtenir ailleurs sur les procédures relatives à l'asile, les immigrants illégaux (au sujet desquels les États affichent une réticence notoire à communiquer des renseignements) et d'autres questions. Les tentatives de son ancien « coordonnateur » compétent en vue de stimuler une discussion sérieuse au sujet des « causes profondes », y compris le développement, ont été accueillies avec une apathie polie, tandis que l'approche connexe de l'« évaluation structurée des pays », que défendait le Canada en 1992, a été graduellement abandonnée.

Les États-Unis assurent actuellement la présidence des CI, qui est exercée à tour de rôle. Des désaccords politiques de haut niveau, non précisés, de la part de la France et en dehors du contexte des CI, ont poussé ce pays à se retirer de celles-ci l'an dernier, les représentants français déclarant toutefois qu'ils ne souhaitent pas que leur départ soit « contagieux ». La France réintégrera-t-elle les CI à la fin du mandat des États-Unis? On n'a pas donné suite, ni d'une part ni de l'autre, aux demandes de renseignements formulées par le Japon au sujet de son éventuelle adhésion, et suscitées semble-t-il par la crainte d'une entrée massive de Coréens du Nord en cas de détérioration de la situation. Certains représentants s'opposent à l'adhésion du Japon parce qu'ils soutiennent que ce pays exclut à tel point les étrangers que son adhésion renforcerait des tendances peu souhaitables chez les autres membres. L'auteur croit toutefois que l'adhésion de ce pays serait un bon moyen de sensibiliser les autorités japonaises à des approches plus larges et plus tolérantes et que le Canada, empressé de poursuivre le dialogue avec son partenaire japonais sur toutes les questions d'intérêt mutuel, devrait prendre l'initiative d'inviter le Japon à se joindre au groupe. Les États-Unis appuieraient probablement cette idée. Nous devrions également surmonter notre résistance pavlovienne à tout accroissement du budget très modeste des CI; le principe de la croissance nominale nulle peut être applicable à de grandes organisations mais non pas à des groupes minuscules comme les CI, où nous avons de bonnes chances d'en profiter plus que les autres membres.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) compte un « Groupe de travail » (c'est-à-dire, dans le jargon de l'OCDE, un comité) intergouvernemental sur les migrations, à la présidence duquel un haut fonctionnaire canadien a récemment été élu pour une période de cinq ans, ainsi qu'une minuscule « Unité des migrations » faisant partie du secrétariat et s'occupant de questions sociales et du travail. Les deux groupes s'intéressent principalement aux migrations de personnes autres que les réfugiés, surtout dans les pays membres. Parmi les autres groupes qui jouent un rôle important, signalons la Division de la coopération pour le développement de l'OCDE (qui entretient une relation difficile avec l'Unité des migrations parce qu'elle doute de l'existence d'une relation positive entre l'assistance et la